

**Comment s'inscrire à la formation à la diversité des croyances et des valeurs et à l'anti-discrimination à Derby le 13 au 18 mars 2011.**

Si vous souhaitez participer à la formation, veuillez, s'il vous plait, vous conformer aux étapes suivantes :

1. Compléter et envoyer dès que possible le formulaire d'inscription ci-joint à l'adresse [training@ceji.org](mailto:training@ceji.org). **Veillez noter que la date limite d'envoi est le 13 septembre 2010**
2. Dans le cas où vous seriez autorisé à suivre la formation, il vous sera envoyé un certificat d'acceptation.

3 Vous postulez pour la bourse de formation continue:

- a) Si vous êtes professeur d'école vous devez postuler pour une bourse de formation continue dans le cadre du programme COMENIUS, si vous êtes éducateur (adulte) vous devez postuler pour une bourse de formation continue dans le cadre du programme GRUNDTVIG. Pour postuler pour une bourse dans le cadre du programme COMENIUS ou GRUNDTVIG, vous devez contacter votre organisme national à l'adresse suivante [http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/national\\_en.html](http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/national_en.html) et compléter le formulaire d'inscription.

Vous trouverez la version française de la description du programme à cette adresse: <http://ec.europa.eu/education/trainingdatabase/index.cfm?fuseaction=DisplayCourse&cid=25606>

- b) Vous devez compléter le formulaire d'inscription et le renvoyer, accompagné du certificat d'acceptation, à votre organisme national. De plus complètes instructions se trouvent sur le site <http://ec.europa.eu/education/trainingdatabase/instructions%20for%20applying-FR.doc>  
**La date limite chez GRUNDTVIG et COMENIUS est le 15 septembre 2010**
  - c) Votre organisme national vous informera de l'acceptation ou du refus de votre demande de participation. Par la suite, il vous reviendra alors de nous contacter pour nous communiquer la réponse finale de votre organisme.
4. Que vous soyez boursier ou non, le montant pour la participation au logement et aux frais de subsistance du séjour devra être payé au plus tard **le 25 février 2011**.
  5. Deux semaines avant le commencement du stage, vous recevrez de plus amples informations concernant le lieu et les modalités de préparation au stage.